

# COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

## PROCES VERBAL

--oOo--

Séance du 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt & un, le vingt mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni à la Salle des Fêtes de la Commune dans le contexte COVID, sur la convocation en date du 12 mai 2021 et sous la présidence de Mme Anne GIRARDIN, Maire.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Sonia BRICE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Mme Anne-Pierre GIRARDIN, M BALLAND Jean Claude, Mmes BRICE Sonia, BURTON Stéphanie, MM COLLE Gauthier, COURROY Dominique, Mme EL-SALEH Marie-Claire, M FEIVET Denis, Mmes GEANT Brigitte, GERARD Graziella, MM GRANDCOLAS Philippe, GRANDEMANGE Stéphane, Mmes GUYOT Caroline, MARTINS Ludivine, MM MATHIOT Frédéric, NURDIN Franck, Mmes OSTE Anne, PAGNY-LECLERC Roseline, SCHARFF Aurélie, TISSERAND Céline, MM VILLEMIN Gilémon, VINCENT Thomas.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 2

Absents excusés :

M Ludovic DAVAL

Mme Dominique GENET

M Florent NURDIN

Mme Julie DURUPT donne pouvoir à Mme Roseline PAGNY-LECLERC

M Alain LAMBOLEY donne pouvoir à Mme Anne GIRARDIN

*Madame le Maire remercie les élus présents et procède à l'appel des présents.*

*Un téléphone a été installé pour permettre de filmer en direct (Facebook live) la présente séance.*

*Si techniquement nous sommes autorisés à accueillir du public, l'heure de couvre-feu étant décalée, la taille de la salle et la superficie imposée par personne ne permet pas encore d'ouvrir la séance au public.*

### OBJET : Réunion à huis clos

50-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-18,

Considérant les circonstances sanitaires actuelles et le respect des mesures mises en place pour éviter la propagation du virus du COVID 19 ne permettant pas d'accueillir du public lors de la présente séance,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter par délibération de prononcer le huis clos pour la totalité de la présente séance, étant précisé que la séance est retransmise en direct.

Le huis clos est adopté à l'unanimité.

➤ **Délibération visée en préfecture et rendue exécutoire le 21/05/2021**

*Mme le Maire précise que la séance de ce soir est un peu exceptionnelle car que ne portant que sur un point unique à savoir la convention Petite Ville de Demain (PVD). Elle était repoussée un maximum en attente d'un accord avec l'Etat quant au mode de financement des chefs de projets sur ce programme (nous sommes par ailleurs toujours en attente). Mme le Maire fait lecture de la note de synthèse du conseil envoyée aux conseillers municipaux avant la séance et qui résume la convention.*

<b>OBJET : PETITES VILLE DE DEMAIN – Convention d'adhésion</b>
--

51-2021

Madame le Maire expose à l'Assemblée :

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes et les villes de Plombières les Bains, Remiremont et le Val d'Ajol ont été labellisées Petites Villes de demain suite à l'appel à projet lancé en octobre 2020.

Puis elle présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique. Elle engage à élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation de chaque commune Bourg-centre labellisée Petites Villes de Demain.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement des chefs de projet.

- recrutement des chefs de projet : ils assurent le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif des chefs de projet sera assuré par l'intercommunalité.

- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Mme le Maire donne lecture du projet de convention d'adhésion et invite le conseil à en délibérer pour :

- affirmer son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés de la CCPVM et des Communes de Remiremont et Plombières les Bains ;
- donner son accord pour que Mme le Maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au programme.
- solliciter toutes demandes de subventions et de financement pour ce projet y compris pour les postes de chargés de mission.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AFFIRME** son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés de la CCPVM et des Communes de Remiremont et Plombières les Bains ;
- **DONNE** son accord pour que Mme le Maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au programme.
- **SOLLICITE** toutes demandes de subventions et de financement pour ce projet y compris pour les postes de chargés de mission.

3

➤ **Délibération visée en préfecture et rendue exécutoire le 21/05/2021**

*Après échange avec les personnes présentes, il est décidé de ne pas donner lecture de toute la convention jointe ; cependant Mme le Maire rappelle les grandes lignes de la démarche : ce sont les 4 collectivités : Plombières, Remiremont, Le Val d'Ajol et la CCPVM qui s'engagent dans ce programme. Au départ, Plombières avait candidaté au programme Bourg-Centre (initiative du Département des Vosges) en 2017, a été lauréate en 2018 et a bénéficié d'un chargé de mission et d'une étude. Avec le plan de relance, l'Etat s'est greffé sur le dispositif Bourg-Centre en créant PVD. En principe, le chargé de mission est financé à 75% par l'Etat et le Département des Vosges, l'étude estimée à 100 000 euros est financée à 70%.*

*Mme Girardin donne ensuite lecture du tableau de financement remis pour expliquer ce qu'il en est. L'étude permettra de définir une stratégie ; le chargé de mission doit coordonner l'étude mais également les différentes actions, projets à mettre en place, mais surtout la nécessaire cohésion entre les élus, les habitants et les différents acteurs de ce programme. Le chargé de mission est un vrai « chef de projet » chargé d'animer le développement de cette stratégie.*

*Son recrutement a été engagé et 6 CV ont été retenus, 5 entretiens ont eu lieu mardi de cette semaine. Une personne est déjà pressentie, soit pour Remiremont, soit pour Le Val d'Ajol, deux candidats restent en lice pour le 2<sup>nd</sup> chargé de mission. Plombières reste avec sa chargée de mission ; le salaire estimé à 50 000 euros financé à 75 % reviendrait à 37 500 euros sur 3 ans ; l'étude subventionnée à 70% reviendrait à 30 000 euros.*

*Trois Communes étant lauréates Bourg Centre/PVD, il est proposé de les regrouper dans une démarche d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) qui commencerait d'ici 18 mois et qui permettrait également une opération globale sur les 10 communes de la CCPVM.*

*Scénario 1 :*

Le calcul sur 3 ans (avec possibilité de renouvellement sur 3 ans soit 6 années en tout) avec un chargé de mission et une étude pour chaque commune, avec un partage du reste à charge par la CCPVM, laisserait le reste à charge à 45 000€ pour les 3 années soit 15 000 euros par an.

Scénario 2 :

Compte tenu du succès de l'opération PVD, l'Etat a tendance à revenir sur sa démarche initiale en ne finançant qu'un seul chargé de mission à 75% (au lieu de deux en plus de Plombières) ; cependant, le Département continuerait de participer au 2<sup>nd</sup> poste à hauteur de 35% et une seule étude pour les trois communes, ce qui donnerait un « reste à charge » de 55 000€ sur les trois années à diviser entre la CCPVM, Le Val d'Ajol et Remiremont soit 18 400 €/an. Donc 3 500€ de plus que ce qui était prévu initialement.

Scénario 3 :

Le 3<sup>ème</sup> cas de figure concerne l'hypothèse où l'Etat et le Département décident de ne pas financer du tout un 2<sup>nd</sup> chargé de mission (que ce soit Remiremont ou Le Val d'Ajol) tout en gardant cependant une seule étude à 100 000 euros (avec 70 % de subventionnement), ce qui aboutirait à un reste à charge de 72 500€ sur les 3 années à diviser entre la CCPVM, Le Val d'Ajol et Remiremont soit 24 200 €/an. Ce 3<sup>ème</sup> scénario est le plus pénalisant.

Cependant les échanges récents avec la DDT laisse supposer qu'il serait possible de trouver d'autres modes de financement pour subventionner un 2<sup>nd</sup> chargé de mission (étant précisé que 75% est le seuil maximum de subvention possible). Donc il y aura toujours un reste à charge.

Il est important de savoir qu'à 10 000 euros d'écart par an, un chargé de mission est sensé chercher des subventions. De plus, en tant que Commune Lauréate PVD, des possibilités de subventionnement plus importantes et différentes s'offrent à la collectivité. Cela vaut donc le coup de recruter un 2<sup>nd</sup> chargé de mission compte tenu des possibilités de subventions des actions possibles.

La signature de la convention est prévue mardi soir mais dans l'immédiat, nous n'avons aucune garantie quant au financement ou pas du 2<sup>nd</sup> chargé de mission. Mme le Maire tenait à faire ce tableau pour que les choses soient claires.

4

Mme Pagny Leclerc souhaite connaître les critères précis de recrutement de ces chargés de missions, leur niveau d'études, la nature de leur contrat.

Mme Girardin précise que ce seront des contrats à durée déterminée (ils ne seront pas titulaires de la fonction publique territoriale) ; concernant leur niveau d'études, il a été demandé un niveau universitaire (minimum MASTER en Sciences sociales...). Parmi les CV reçus, certains candidats sont passés par Sciences Po Paris, un universitaire spécialisé dans la problématique des logements insalubres, un autre une licence en sciences sociales et une expérience professionnelle dans un structure de traitement et tri des déchets de la Région... des personnes ayant un niveau d'étude pointu (au moins bac plus 5) et à part une personne sortant de l'école la plupart avait une expérience professionnelle (5-6 ans). Une personne sortant d'une école d'architecture et des études d'urbanisme s'est également présentée mais elle manquait d'expérience.

M Mathiot souhaiterait une précision : les projets démarreraient d'ici 3 années ? Pour Mme le Maire, des projets peuvent commencer rapidement si c'est prêt. D'ailleurs certains candidats étaient disponibles de suite ou à partir de juillet. Il y a toute cette étude à mettre en place mais rien n'empêche que le chargé de mission monte des projets pour profiter du plan de relance actuellement en cours.

M Vincent souhaite connaître la durée de l'étude. Pour Mme le Maire, en principe 6-8 mois ; Ces études sont cependant assez poussées compte tenu du coût. Selon le retour d'expériences, des cabinets d'études ont fait un excellent travail sur une durée courte. Sur Plombières, si le cabinet retenu a fait un bon travail théorique, l'absence du chargé de mission s'en est ressenti dans le sens où l'étude était un peu « à côté de la plaque », le cabinet retenu n'ayant pas compris Plombières. Le chargé de mission est essentiel, il va permettre de lier vraiment les élus, les habitants et le bureau d'étude retenu, surtout s'il

*vient de loin, compte tenu de l'absence de ressources sur place. Cela ne veut pas dire que nous n'en aurons pas un jour avec le développement des tiers lieux !*

*Mme Girardin informe que le prochain conseil devrait se tenir le jeudi 17 juin.*

*En affaires diverses, M Mathiot souhaiterait intervenir. Il trouve que le fait que les séances soient filmées est très intéressant car cela permet aux habitants qui ne viendraient aux séances de suivre la séance. Ce dispositif perdurera après la Covid, pour Mme le Maire.*

*M Mathiot en profite également pour signaler aux habitants qu'il ne fait plus partie de la majorité et n'est plus adjoint, alors qu'il continue à être interpellé en tant que tel et que des retours de sa part sont attendus. Ainsi, il a été interpellé plusieurs fois sur le fait qu'aucun centre de vaccination n'a été mis en place sur Le Val d'Ajol.*

*Mme Girardin précise qu'il y a plusieurs raisons notamment la proximité de 2 centres de vaccination : Luxeuil et Remiremont qui sont très organisés. Mme le Maire précise qu'elle avait fait les démarches en proposant la salle des fêtes ou la salle des sports. Cependant, un centre ne s'organise pas comme cela (il faut trouver des médecins, les infirmiers, l'aide à la protection civile...), l'ARS limite vraiment le déploiement de tel centre. Xertigny a bénéficié d'un tel centre éphémère (qui ne fonctionne que le samedi et les jours fériés), desservant des personnes éloignées des centres conventionnels de bénéficier d'un site plus proche. La maison de santé du Val d'Ajol propose également des vaccinations à partir du moment où l'inscription se fait via le médecin ou encore à la pharmacie. Un centre de vaccination n'était pas nécessaire.*

*M Mathiot souhaite également profiter de la présente audience pour remercier au nom de plusieurs personnes l'ayant sollicité, toutes les aides à domicile depuis un an, permettant de garder un lien social pendant toute la période de la crise. Il souhaite également remercier tous les services des pompiers et notamment les bénévoles (il les a sollicités deux fois cette semaine) il faut les remercier pour tout ce qu'ils font et encourager les jeunes à s'engager dans le dispositif de pompiers volontaires. C'est un service très important pour la Commune du Val d'Ajol.*

*Mme Girardin remercie M Mathiot et rappelle le fort investissement de M Christian Poncelet, il a toujours tenu à ce que le territoire soit doté d'une densité importante de casernes ; ce n'est pas le cas dans tous les départements de France. Il faut également rappeler que la Commune a recruté un pompier volontaire et a signé une convention avec le SDIS88 pour lui permettre d'aller en intervention pendant son travail si nécessaire. Un article dans l'Ajolais est d'ailleurs paru. Merci donc aux pompiers.*

*N'ayant plus d'autre question, Mme le Maire clôt la séance. Il est 20h35.*